Le stationnement à Gembloux

moovia

Cartes de stationnement

Le règlement de stationnement de la Ville de Gembloux prévoit des cartes de stationnement (virtuelles) pour certains groupes-cibles.

	€	?
Carte Riverain	25 € par plaque chaque année	- Habitants domiciliés dans une zone payante ou dans une zone bleue. - Une carte est valable par année civile, sans prorata temporis. - Maximum 2 cartes par domicile. - Permet de stationner, sans limite de temps dans une zone délimitée. - La liste des zones riverains est disponible sur le site moovia-onstreet.be
Carte (Para-) médicale	50 € par plaque chaque année	- Medécins généralistes, kinésithéra-peutes, corps infirmiers, aides-soignant(e)s. - Permet de stationner dans toutes les zones payantes et zones bleues, sans limite de temps, dans le cadre de l'exercice de leur profession. - Une carte par personne. - Validité: 1 année civile

Demandes ou prolongations?

Pour une demande ou prolongation d'une carte de stationnement, vous trouverez la procédure la plus rapide et facile sur notre site: moovia-onstreet.be

Déménagements, Travaux

- Il est possible d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire d'un ou plusieurs emplacements de stationnement
- Redevance: 12 € par jour par emplacement.
- Contactez: secretariat@gembloux.be

Voitures partagées

Les voitures partagées peuvent se stationner gratuitement, sans limite de temps, en zone bleue et dans les zones payantes.

Mobilité réduite?

Des personnes à mobilité réduite peuvent se stationner gratuitement dans l'ensemble de la zone règlementée sans limite de durée, à condition que la carte PMR soit en ordre et lisiblement apposée derrière le pare-brise.

Redevance

Vous choisissez automatiquement le tarif d'une journée entière (Tarif 1) de 25 € dans les cas suivants:

- **zone payante:**
 - Vous n'avez pas de ticket horodateur valable, apposé correctement derrière le pare-brise.
 - Vous n'avez pas de carte de stationnement (virtuelle) valable.
 - Vous n'avez pas payé via une application mobile ou par sms (NEO, 4411,...).
- **zone bleue:**
 - Vous n'avez pas de disque bleu, valable et correctement réglé, apposé derrière le pare-brise.
 - Vous n'avez pas de carte de stationnement (virtuelle) valable.

Vous devez régler cette redevance dans les 10 jours.

Astuce!

Payez votre redevance en ligne. Suivez les instructions sur: **moovia-onstreet.be**

MOOVIA
Bijenstraat 21
9051 Sint-Denijs-Westrem
moovia-onstreet.be

E-mail:
stationnement.gembloux.be@moovia-onstreet.be

Siège sociale:
Bijenstraat 21
B-9051 Sint-Denijs-Westrem
RPR GAND - BCE: BE 0449.598.562

Editeur responsable: INDIGO Park Belgium NV

À Gembloux, garez-vous bien, garez-vous malin!



moovia

Le stationnement à Gembloux

moovia

Zones et tarifs

Zone payante	Max. 3h.	60 min. gratuites 0,10€ par 6min. max. 2h payantes (2€)	du lundi au samedi (inclus). 9h - 17h
Zone bleue	Max. 2h.*	gratuit	du lundi au vendredi (inclus). 9h - 17h

* sauf s'il y a une autre indication de durée sur la signalisation de stationnement.

Stationnement courte durée

Vous avez droit à **60 min de stationnement gratuit par jour,** du lundi au samedi, lors d'une première demande.
Soit vous prenez un ticket gratuit, soit la durée gratuite est ajoutée à la durée payante.

Attention

Le ticket gratuit doit être mis visiblement derrière le pare-brise.

Paiement par SMS ou APP

Vous avez la possibilité de payer votre stationnement par sms ou appli sur chaque place payante à Gembloux.

Les différents fournisseurs de service vous donnent le choix de la formule qui vous convient.

Suivez les instructions affichées sur l'horodateur.

INDIGO neo
ARRÊTEZ DE CHERCHER UN HORODATEUR... STATIONNEZ VITE ET FACILEMENT AVEC INDIGO NEO. TÉLÉCHARGEZ L'APPLI.

